



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MARDI 15 AVRIL 2025

---

**OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)**

Modification des statuts de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais

**N°2025\_036**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 avril 2025**

Date de transmission en Préfecture : **22 avril 2025**

Date de mise en ligne : **22 avril 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **8 avril 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Nicolas KELEN**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Michèle EYMARD (à Jean-Philippe GILLET) - Sébastien FRANÇOIS (à Nicolas KELEN) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Catherine PEREZ) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Sylvie GUINET (à Alain GARDETTE)



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MARDI 15 AVRIL 2025

---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21, et ses articles L. 2221-1 à L. 2221-7, L. 2221-11 à L. 2221-14, R. 2221-1 à R. 2221-71 et R. 2221-95 à R. 2221-98.

Vu la délibération en date du 12 juillet 2012 par laquelle le Conseil municipal a décidé la création d'une régie autonome destinée à la gestion du pôle culturel.

Vu la délibération en date du 18 octobre 2012, par laquelle ladite régie s'est vue dotée de statuts mentionnant l'administration par un conseil d'exploitation, dit CERCA.

Comme suite à la mutation de la licence de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie à la RCAVB, exploitée par son représentant, il convient de modifier les statuts de la RCAVB en ce sens en ajoutant cette fonction au directeur de la régie.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Culturelle Autonome a vu le dossier le 19 février 2025.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 9 avril 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour**

- VALIDER la modification des statuts de la RCAVB tels que présentés en séance et joints en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

**Le secrétaire**  
Nicolas KELEN

Pour copie conforme

**Le Maire**  
Serge BÉRARD